

J'aimerais maintenant examiner la suggestion que renferme l'alinéa a) de la motion, savoir:

Établir des moyens de contrôler l'exportation d'essence et d'autres produits pétroliers épurés...

A cet égard, le député a fourni des chiffres assez angoissants lorsqu'il a comparé le volume de nos exportations actuelles à celui d'autres époques. Même si le ministre n'a signalé ce point qu'en passant, il mérite qu'on s'y arrête. C'est intentionnellement que le ministre a voulu induire la Chambre à penser que le gros de l'essence que nous exportons n'est pas le produit canadien raffiné, mais l'essence produite dans les raffineries de l'Est du Canada, à partir notamment de pétrole brut importé de l'étranger.

● (1750)

Il est certainement faux de prétendre à la Chambre que l'on prélève, sur nos réserves, du pétrole canadien pour le raffiner et l'exporter aux États-Unis. En réalité, 51.8 p. 100 des raffineries canadiennes se trouvent actuellement à l'est de l'Outaouais. Elles ne sont pas alimentées en pétrole canadien brut auquel le député a si souvent fait allusion dans ses remarques. Veut-il dire que l'expansion du raffinage envisagée dans l'Est du Canada devrait être discontinuée? Suggère-t-il qu'on aurait tort de limiter l'exportation d'essence par certaines des raffineries qui se sont établies?

Je voudrais dire sans ambages, comme l'a fait mon honorable ami de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), que nous croyons à la nécessité de contrôler les exportations s'il y a lieu, à condition qu'il s'agisse bien de pétrole brut canadien et qu'il n'est pas question que les raffineries contournent les règlements en raffinant du pétrole brut tout simplement pour accroître leurs exportations. Il faut qu'il soit clair aussi que, selon nous, l'augmentation effective de la capacité de raffinage dans l'Est du Canada, dans le dessein de raffiner du pétrole brut étranger pour l'exporter aux États-Unis ou ailleurs, est nécessairement néfaste.

Le député a parlé d'un régime de deux prix. Il a négligé cependant de répondre à la question: qui paie la note? Veut-il dire que le producteur qui vend son produit à une entreprise canadienne doit se contenter d'un prix inférieur à celui qu'il toucherait en l'exportant? Veut-il dire que le producteur doit payer ou insinue-t-il que le gouvernement fédéral devrait finir par subventionner les ventes aux consommateurs canadiens?

Permettez que je passe maintenant au point le plus intéressant de la résolution, à celui que la plupart des députés, à mon avis, trouveront des plus illogiques par rapport aux termes du début de la résolution elle-même. Je veux parler de l'alinéa c) où il est question de supprimer la frontière de la vallée de l'Outaouais et de permettre au pétrole importé et au pétrole canadien de circuler librement au bénéfice de la concurrence des prix. Cette motion propose que, d'une manière ou d'une autre, nous ne permettions pas aux sociétés pétrolières de s'approvisionner auprès d'entreprises internationales dont les prix sont probablement plus élevés, ce qui ferait monter les prix canadiens. Pourtant, au dernier alinéa de cette résolution, le député fait volte-face en déclarant que si nous supprimions la frontière de la vallée de l'Outaouais, il s'ensuivrait, nous ne savons trop comment, que ce même produit étranger aurait pour effet de faire baisser les prix au Canada. N'est-ce pas là une façon illogique de raisonner? J'ai entendu les observations du député sur le sujet; je dois dire qu'elles ont beaucoup ébranlé ma confiance dans sa proposition.

Régie des produits pétroliers

A mon avis, la province de l'Ontario ne devrait pas être placée dans une situation où elle risquerait de dépendre de sources étrangères de pétrole et de produits connexes. A l'heure actuelle, la négociation des prix avec l'Alberta nous cause des ennuis. D'autre part, les gens de l'Ontario préféreraient sûrement traiter avec l'Alberta plutôt qu'avec des étrangers avec lesquels nous n'avons absolument aucun lien.

Une chose doit être soulignée ici, c'est que nous voyons aujourd'hui, au Canada, les résultats de l'absence d'une politique convenable des ressources nationales à l'échelle nationale. Voilà où se situe le problème fondamental. Un débat comme celui d'aujourd'hui serait inutile si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) avait déjà proposé une politique énergétique nationale et si le Parlement l'avait acceptée. Le genre d'insinuation contenue dans la motion du député aurait été impossible si le pays avait déjà adopté une politique énergétique nationale précise et globale.

Jointe à une telle politique, il nous faut une stratégie industrielle. Il est malheureux que nous en soyons à examiner les pièces au lieu de la situation d'ensemble. Tout en élaborant une telle politique, au lieu de faire des déclarations peut-être inutiles voire même, dans certains cas, nuisibles à nos relations commerciales avec les États-Unis, nous devrions reconnaître que les Américains sont encore nos meilleurs clients. Au lieu de ne faire montre que d'hostilité, nous devrions penser sérieusement aux démarches que nous devrions entreprendre, sinon à brève échéance, alors du moins à moyenne et longue échéance, pour nous assurer que certaines mesures prises actuellement par les États-Unis n'aient pas ultérieurement des répercussions nuisibles pour notre pays. Nous devrions, par exemple, penser aux conséquences possibles des déclarations faites par le président Nixon au Congrès des États-Unis le 18 avril 1973. J'aimerais préciser ces points, mais je m'aperçois que le temps qui m'a été alloué s'achève. Peut-être m'accordera-t-on ce privilège à une autre occasion, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député place la présidence dans une situation embarrassante. Manifestement, il pourrait continuer s'il en demandait l'autorisation et si on lui accordait quelques minutes de plus, mais on ne traite pas habituellement d'une telle demande à 6 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, juste avant six heures, j'avais terminé mes observations sur la motion dont la Chambre est saisie, celle du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Qu'il me soit permis de résumer les quatre points que j'ai fait valoir. D'abord, j'ai signalé qu'il était regrettable, selon moi, que le député ait choisi certains éléments et signalé le fait que leur prix avait augmenté, alors qu'il a totalement passé sous silence la spirale inflationniste de tous les produits de consommation au pays, alors que les prix des produits du pétrole auxquels il a fait allusion sont relativement de peu d'importance. Par exemple, en avril, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 147.3, soit une hausse de 1.1 p. 100 pour le seul mois d'avril par rapport aux produits du pétrole qui se sont maintenus dans l'indice des prix de 120